



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente et un mai deux mille dix-sept
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DELOINCE

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX,
M. CRINI, MME CHENE, M. AIT-SLIMANE, MME NIEUL, M. PIETU,
M. LEBRANCHU, MME BODIN, MME HOVASSE-PRELY,
M. ARCHAMBAULT, M. DELOINCE, MME BERTHET, MME PIETU,
MME BOISSEAU, MME GAUCHER, MM. MONTIGNY, M. MICHOUX,
MME MILLERIOUX, M. LEGENDRE, MME CLOCHARD, M. LETOURNEAU,
M. JACQUET, M. PAILLERET, M. PETIT, MME GRISON, M. PIFFAULT,
M. ROUSSEAU

Absents excusés : M. SANDRIER (pouvoir à M. DUGUET)
M. SANSU (pouvoir à M. DUMON)
M. COUTURIER (pouvoir à M. CHARLES)
MME KAOUES (pouvoir à MME BODIN)
MME CHOLLET (pouvoir à MME NIEUL)
MME ESSAYAN (pouvoir à M. ROUSSEAU)
M. NIVARD (pouvoir à M. AIT-SLIMANE)
M. SOBLAHOVSKY (pouvoir à M. PIETU)
M. FOURNIE (pouvoir à MME GAUCHER)
M. FAUCHEUX
MME RAIMBAULT
M. BOURDIN

Départ en cours de séance :

M. ROUSSEAU (départ après le rapport DEL17/112 et donne pouvoir
à M. PIFFAULT à partir du rapport DEL17/113)
M. PAILLERET (départ après le rapport DEL17/115)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU :

- 31 JANVIER 2017
- 27 FEVRIER 2017

- DEL17/86** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL17/87** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL17/88** COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME, DES ZONES D'ACTIVITES, DES DECHETS MENAGERS ET DU SPANC, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2016
- DEL17/89** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL
- DEL17/90** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES
- DEL17/91** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME
- DEL17/92** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS
- DEL17/93** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC
- DEL17/94** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET PRINCIPAL.
- DEL17/95** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES
- DEL17/96** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME
- DEL17/97** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS
- DEL17/98** AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC
- DEL17/99** BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017
- DEL17/100** BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017

- DEL17/101** BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017
- DEL17/102** BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017
- DB17/103** BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017
- DEL17/104** APPROBATION DES CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2016
- DEL17/105** MODIFICATION DES STATUTS - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/106** MODIFICATION DES STATUTS - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/107** SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – ADHESION AU SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE)
- DEL17/108** DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL15/107 DU 02 JUILLET 2015 ET DEL15/108 DU 02 JUILLET 2015
- DEL17/109** MODIFICATION DU REGLEMENT VOIRIE DE LA VILLE DE VIERZON – CONSTITUTION DE LA COMMISSION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/110** CHEMIN CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION - PARTIE DE LA PARCELLE SISE A L'ANGLE DU DES MILLARDS ET DU CARROIR AUX AJONCS A VIERZON (18100) CADASTREE SECTION AL N° 275 NOUVELLEMENT CADASTREE SECTION AL N° 484, N° 483 ET N° 482 – DESAFFECTATION PARTIELLE PAR LA COMMUNE DE VIERZON PROPRIETAIRE, POUR LA RECUPERATION DE TERRAINS A BATIR ET DES EAUX PLUVIALES Y AFFERENT
- DEL17/111** AMENAGEMENT DU CROISEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2076 ET 211 SUR LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL17/112** DEV'UP – NOUVELLE AGENCE REGIONALE ECONOMIQUE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LES ANNEES 2017 A 2020
- DEL17/113** SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGENIERIE AMENAGEMENT TERRITORIAL » - MODIFICATION DES STATUTS
- DEL17/114** CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER
- DEL17/115** DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – APPROBATION DES PROJETS 2017/2018
- DEL17/116** POLE D'ACTIVITES TERTIAIRES ET TOURISTIQUES – CESSION DU BATIMENT AU POLE D'ACTIVITES TERTIAIRES ET TOURISTIQUES (PATT) A LA SOCIETE SHVB
- DEL17/117** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I - IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE YENA EUROPE

- DEL17/118** **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – IMPLANTATION D’UNE MAISON DE REPOS
PROLONGATION DU DELAI DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**
- DEL17/119** **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2017 - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A
L’ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION**
- DEL17/120** **PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – LANCEMENT D’UNE PROCEDURE DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE DU P.L.U DE VIERZON**
- DEL17/121** **PLATE-FORME LOGISTIQUE EMBRANCHEE FER SUR LE CENTRE BERRY LOGISTIQUE A
VIERZON – AVENANTN°1 A LA CONVENTION DE SOUS-EMBRANCHEMENT AVEC LE GROUPE
COMBRONDE**
- DEL 17/122** **GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2017 – CREATION D’UN
EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 17/123** **GESTION DU PERSONNEL – MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS EN
SITUATION DE CONGE LONGUE DUREE OU DE CONGE LONGUE MALADIE**
- DEL17/124** **DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS LIEES A L’ENFANCE ET
JEUNESSE**
- DEL17/125** **SOLDE SUBVENTION D’EQUILIBRE A LA MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE
2016 – ACOMPTES 2017**
- DEL17/126** **SERVICE TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE GRACAY – APPROBATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CAMPING DE GRACAY**
- DEL17/127** **SERVICE TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE BELLON – APPROBATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CAMPING DE BELLON DE VIERZON**
- DEL17/128** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D’UNE
SUBVENTION A L’ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L’ANIMATION DE NAVIGATION
REALISEE A L’ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2017.**
- DEL17/129** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « SAFA
DISTRIBUTION » (PRODUCTION DE SPIRITUEUX) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA
GASTRONOMIE A PARIS**
- DEL17/130** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE »
(PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA
GASTRONOMIE A PARIS**
- DEL17/131** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « HUILERIE
D’AURON » (PRODUCTEUR D’HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE
A PARIS**
- DEL17/132** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « LA COGNETTE »
(RESTAURANT GASTRONOMIQUE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A
PARIS**
- DEL17/133** **SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SCEA « PUIITS RESERVE-
LES 3 SENS » (PRODUCTEUR DE SAFRAN) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA
GASTRONOMIE A PARIS**

- DEL17/134** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « LES SABLES DE NANÇAY » (FABRICANT ARTISANAL DE BISCUITS) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS
- DEL17/135** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L’EURL « MIEL DE BRENNE» (PRODUCTEUR DE MIEL) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS
- DEL17/136** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D’HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS
- DEL17/137** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « T COMPANY » (FABRICATION ARTISANALE DE THES ET INFUSIONS) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS
- DEL17/138** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L’OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « DOMAINES TATIN » (VITICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS
- DEL17/139** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/140** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT OUTRILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/141** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/142** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/143** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/144** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/145** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/146** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL17/147** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D’ADHESION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS PAPIERS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-FOLIO.
- DEL17/148** GESTION DES DECHETS MENAGERS - REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- DEL17/149** RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ANNEE 2016

- DEL17/150** **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2016**
- DEL17/151** **SOCIETE RECYDIS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2016**
- DEL17/152** **SOCIETE COVED – COLLECTE DU VERRE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES – ANNEE 2016**
- DEL17/153** **SOCIETE BS ENVIRONNEMENT - RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL – ANNEE 2016**
- DEL17/154** **SOCIETE VEOLIA PROPLETE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION – ANNEE 2016**
- DEL17/155** **ESTIVALES DU CANAL 2017 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB**

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

En retirant la délibération :

- DEL17/143** **TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY/CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Ajout de 5 délibérations qui ont pour objet :

- DEL17/156** **SYNDICAT MIXTE OUVERT TOURAINE CHER NUMERIQUE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/85 DU 16 JUIN 2016 – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE**
- DEL17/157** **RURALES FOLIES – SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL17/158** **TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DU CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL17/159** **ZONE DU VIEUX DOMAINE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SUN'R – DELIBERATION MODIFICATIVE**
- DEL17/160** **PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU VIEUX DOMAINE – DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'HYPOTHESE D'UN INVESTISSEMENT PARTICIPATIF - SPES (SOCIETE DE PROJET D'ENERGIE SOLAIRE) DU BERRY, PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES VIEUX DOMAINE ET GRANDE JONCHERE – REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DEL17/40 DU 31 JANVIER 2017**

Le Conseil Communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

- DEL17/86A** **INSTALLATION DE MONSIEUR MICHEL ARCHAMBAULT EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu l'article L.273-10 du Code Electoral qui dispose que « *Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu* ».

En application de cet article, il convient pour la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de procéder à l'installation de Monsieur Michel ARCHAMBAULT, élu de la Commune de Graçay.

Je déclare Monsieur Michel ARCHAMBAULT installé dans ses fonctions de conseiller communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

DEL17/86 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP17/26 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP16/97 DU 16 DECEMBRE 2016

Il a été décidé :

- de modifier la décision de Président n° DP16/97 du 16 décembre 2016,
- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des biens relatifs à l'éclairage public, à savoir :
 - o 168 points lumineux,
 - o Inventaire :
 - 20020183 : extension EP 11 832.54 €
 - SIVOM 1996 : éclairage public 793.31 €
 - 19620124 : éclairage public 27 585.08 €
 - o L'ensemble d'une valeur de 46 830.36 €
- de signer le procès-verbal à intervenir entre la Commune de Méry-sur-Cher et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que toute décision se rapportant à ce dossier,

DP17/27 CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF 18 – SECURISATION DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
 - Dépenses HT : 6 830.00 €
 - CAF 18 : 5 465.00 € (80 %)
 - Communauté de Communes : 1 365.00 € (20 %)

- de solliciter une subvention de la CAF du Cher pour un montant de 5 465.00 €,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

DP17/28 SERVICE TOURISME ET CONGRES - CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS GRAPHIQUES POUR L'OFFICE DE TOURISME ET LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Il a été décidé :

- de retenir la société ACCESSPRINT, 20 rue du Docteur Lobligeois – 18100 VIERZON, pour la réalisation de prestations graphiques pour l'office de Tourisme et le Centre de Congrès de Vierzon, pour un montant forfaitaire mensuel de 830,00 € HT, soit 996,00 € TTC, soit un montant total de 11 952.00 € TTC pour 12 mois,
- d'autoriser le paiement mensuel, sur facture, du montant de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC, pour une durée de 12 mensualités,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette collaboration,
- d'imputer au budget de l'office de Tourisme les dépenses correspondantes.

DP17/29 CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER - FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL)

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention annuelle à intervenir ainsi que les avenants.

DP17/30 CREATION D'UNE VOIE D'ACCES SUR LE SITE DU VIEUX DOMAINE - 18100 VIERZON AVENANT N°1 AU MARCHE 2016 AW

Il a été décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 de plus-value, pour un montant supplémentaire de 2 905,65 € ht, soit 10,62%,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP17/31 ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- EURL GESSET et Fils – 14, rue Marcel Paul Z.I. l'Aujonnière – 18100 VIERZON pour un montant total de 65 200,00 € HT (71 720,00 € TTC) – durée de la prestation : 1 an renouvelable 3 fois,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes liés à cet accord-cadre ainsi que les avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP17/32 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessus,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté De Communes
Méry-sur-Cher	2016-02-223	4 746,75 €	2 373,38 €	2 373,38 €
Méry-sur-Cher	2016-02-224	4 620,00 €	2 310,00 €	2 310,00 €
Méry-sur-Cher	2016-02-225	2 826,00 €	1 978,20 €	847,80 €
Méry-sur-Cher	2016-02-226	32 582,00 €	22 807,40 €	9 774,60 €
Genouilly	2016-02-265 bis	2 418,75 €	1 209,38 €	1 209,38 €
Total		47 193,50 €	30 678,36 €	16 515,16 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 30 678.36 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP17/33 CONTRAT DE LICENCE AVEC ABELIUM POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL DOMINO WEB

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de la Société ABELIUM COLLECTIVITES pour l'organisation administrative du Centre de Loisirs des Vallées Vertes (948,00 € TTC),
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et Jeunesse, à signer le contrat n°CT00007671,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

DP17/34 CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC ABELIUM POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL DOMINO WEB

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de la Société ABELIUM COLLECTIVITES pour l'organisation administrative du Centre de Loisirs des Vallées Vertes (480,00 € TTC pour l'année 2017),
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et Jeunesse, à signer le contrat n°CT00007671 d'une durée de 36 mois, soit pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 reconductible par tacite reconduction pour la même durée,
- d'inscrire la dépense chaque année au budget principal.

DP17/35 CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE FAMILIALES D'ALLOCATIONS DU CHER (CAF 18) – AMENAGEMENT DE LA CANTINE (METHODE HACCP : HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT) - MATERIEL

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
 - Dépenses HT : 1 912.50 € HT
 - CAF 18 : 1 530.00 € (80 %)
 - Communauté de Communes : 382.50 € (20 %)
- de solliciter une subvention de la CAF du Cher pour un montant de 1 530.00 €,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

DP17/36 CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF 18) – AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNES - JEUX

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
 - Dépenses HT : 736.13 € HT
 - CAF 18 : 705.00 € (80 %)
 - Communauté de Communes : 147.13 € (20 %)
- de solliciter une subvention de la CAF du Cher pour un montant de 705.00 €,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

DP17/37 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL DU CHER – ÉTE SPORTIF ET CULTUREL 2017

Il a été décidé :

- de participer à l'été sportif et culturel 2017 piloté par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR) du 10 au 13 juillet 2017,
- de fixer à 880 € la participation financière de la communauté,

- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir,
- d'inscrire la dépense au budget 2017.

DP17/38 MARCHE PUBLIC DE SERVICES – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES ET RESPONSABILITE CIVILE MAITRE D'OUVRAGE- CHANTIER SANITAIRES DU CAMPING DE BELLON – CHOIX DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie SMABTP, 774 boulevard DUHAMEL DU MONCEAU CS 60641 45166 OLIVET Cedex, pour se garantir à la fois, en assurances dommages ouvrages et en responsabilité civile en tant que maître d'ouvrage, pour la construction de sanitaires au camping de Bellon à Vierzon, pour une durée de 10 ans (dix ans), prenant effet à la date de réception des travaux en ce qui concerne la garantie dommages ouvrages et à compter de la date d'effet de la note de couverture établie par l'assureur, pour la garantie responsabilité civile du maître d'ouvrage, pour un montant de prime provisionnelle s'élevant respectivement à 6360,01 euros TTC (six mille trois cent soixante euros et un centime toutes taxes comprises) et à 1435,74 euros TTC (mille quatre cent trente cinq euros et soixante quatorze centimes toutes taxes comprises), soit un total de 7795,75 euros TTC (sept mille sept cent quatre vingt quinze euros et soixante quinze centimes toutes taxes comprises) payable d'avance,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché établi en un seul exemplaire original, et les contrats correspondants à venir,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante

DP17/39 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – INSTALLATION DU WIFI AU CAMPING DE GRAÇAY – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la Société NOODO SARL, située 15 bis allée Evariste Galois, 63170 AUBIERE, pour la fourniture d'une borne et d'un abonnement WI-FI au Camping de Graçay, pour un coût total annuel de 178 € HT, soit 213.60 € TTC, payable en une seule fois,
- de signer tous les actes nécessaires y afférent,
- d'inscrire au budget du service Tourisme et Congrès les dépenses correspondantes.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL17/87 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB17/26 EXTENSION D'UN BATIMENT A VOCATION ECONOMIQUE – CHOIX DES ENTREPRISES.

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises,

Lot n°1 : Terrassement / VRD

- **SETEC** – ZI La Martinerie – 36 130 DIORS, pour un montant de 36 000.00 € HT soit 43 200.00€ TTC et une note de 100 points

Lot n°2: Gros Oeuvre - Maçonnerie

- **JD CONSTRUCTION 2** –Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 21 445.68€ HT soit 25 734.82 € TTC et une note de 100 points

Lot n°3 : Dallage

- **JD CONSTRUCTION 2** –Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 18 787.50€ HT soit 22 545.00 € TTC et une note de 95.69 points

Lot n°4 : Charpente Métallique / Métallerie

- **CHARPENTE BROSSARD Plus** 26 BIS RUE DE LA SOCIETE FRANCAISE – 18100 VIERZON pour un montant de 31 000.00 € HT soit 37 200.00 € HT et une note de 100 points

Lot n°5 : Couverture / Bardages

- **SN DEVIN AVENUE JEAN BONNEFONT** 36100 ISSOUDUN pour un montant de 38 500.00 € HT soit 46 200.00 € TTC et une note de 100 points

Lot n°6 : Menuiseries Extérieures PVC

- **ATELIER MENUISERIE DES FORGES** – 9 route de FOECY – 18100 VIERZON pour un montant de 7 338.19€ HT soit 8 805.89 € TTC et une note de 100 points

Lot n°7 : Electricité / Courant Faible / Alarme

- **SARL ARTEC** – ZAC de la Garenne – 18120 MEREAU pour un montant de 23 700.00€ HT soit 28 440.00 € TTC et une note de 100 points

Lot n°8 : Plomberie / Air Comprimé / Chauffage / Refroidissement

- **MORAND** – 55 ter rue Anatole France – 18100 VIERZON pour un montant de 32 000.00 € HT soit 38 400.00 € TTC et une note de 100 points.

Lot n°9 : Cloisons / Menuiseries Intérieures

- **Entreprise DA COSTA** – Allée STENDAL - ZI du Pont Réau BP 43 - 18 390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant de 2 624.74 € HT soit 3 149.69 € TTC et une note de 100 points

Lot n°10 : Peinture

- **Arnaud FOUCHER** – 17 route de la Chapelle – 18 330 NEUVY SUR BARANGEON pour un montant de 2 203.26 € HT soit 2 643.91 € TTC et une note de 100 points

DB17/27 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON —TARIFS DE VENTE DE PRESTATIONS INCLUS DANS UN PACKAGE – TARIFS HT APPLICABLES A COMPTER DU 13 AVRIL 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs HT ci-dessous,

- ✓ **Visite guidée de Musée de l'Hospice St Roch à Issoudun :**
 Tarif forfaitaire :
 De 1 à 10 personnes : 33.33 € HT
 De 11 à 30 personnes : 50.00 € HT
 + de 31 personnes : 1.67 € par personne supplémentaire
 - ✓ **Visite guidée de la Maison de George Sand de Nohant-Vic :**
 5.42 € /personne (à partir de 20 personnes)
 - ✓ **Forfait ½ journée sur Sancerre** incluant déjeuner, visite guidée de la ville de Sancerre et visite de cave, dégustation de vins de Sancerre et crottin de Chavignol :
 34.41 € par personne HT
 - ✓ **Le Kir Royal au National Place** : 2.50 € HT par personne
 - ✓ **Pour les 3 sites ci-dessous** : Tarif forfaitaire de 41.67 €, quel que soit le nombre de personnes
 - Visite guidée de l'Eglise de Nohant-Vic
 - Visite extérieure de la Maison de George Sand de Nohant-Vic
 - Visite Guidée du Village de Gargillesse
- d'appliquer ces tarifs à compter du 13 avril 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/28 SERVICE TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE GRACAY - FIXATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver le tarif de location de parure de draps 2 personnes à 7.50 € HT, soit 9,00 € TTC
- d'approuver le tarif de Location de parure de draps 1 personne à 3.75 €, soit 4,50 € TTC
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2017 du service Tourisme et Congrès

DB17/29 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIFS DE VENTE HORS TAXES DES PRODUITS BOUTIQUE – APPLICABLES AU 13 AVRIL 2017

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver l'ensemble des tarifs de vente Hors taxes présentés dans le tableau annexe,
- d'appliquer ces tarifs à compter du 13 avril 2017,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du service Tourisme et Congrès

DB17/30 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ESCALE DU CANAL DE THENIOUX CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la Convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association NAVICABE, représentée par son Président, Mr André BARRE, prenant effet au 1er mai 2017 et ayant pour terme le 1er octobre 2017 inclus, pour l'exploitation d'une aire de restauration, et tous les actes nécessaires à son évolution, pour une redevance totale de 700,00 € TTC, payable à terme échu.
- d'autoriser le Président à signer la Convention d'occupation temporaire du domaine public, passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et L'Association NAVICABE, représentée par son Président, Mr André BARRE,
- d'inscrire les recettes au budget 2017 du service tourisme et Congrès

DB17/31 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CAMPING DE BELLON– CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UNE BUVETTE AVEC RESTAURATION RAPIDE

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public au camping de Bellon, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Fabrice Touleron, Gérant de la Fontenel, prenant effet au 1er juin 2017 et ayant pour terme le 1er octobre 2017 inclus, pour l'exploitation d'une buvette avec restauration rapide, et tous les actes nécessaires à son évolution, pour une redevance mensuelle de 500,00€ TTC.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention d'occupation temporaire du domaine public au camping de Bellon, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Fabrice Touleron, Gérant de la Fontenel.
- d'inscrire la recette au budget 2017.

DB17/32 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY POUR LE COMPTE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'ASSOCIATION NAVICABE

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements communautaires entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association NAVICABE, pour la période du 1er mai au 1er octobre 2017, contre une redevance de 500,00 €, payable à terme échu.
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les actes en déroulant.
- d'imputer les recettes et dépenses au budget 2017.

DB17/33 REDEVANCES DU CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS A ST-HILAIRE-DE-COURT

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de fixer les tarifs des redevances du Centre de culture et de loisirs à Saint Hilaire de Court, à partir du 1^{er} mai 2017, conformément à l'annexe à la présente décision.

DB17/34 OUVERTURE ET REDEVANCES DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DES VALLEES VERTES SAISON 2017

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de fixer :

↳ L'ouverture de la saison 2017 du centre nautique intercommunal des Vallées Vertes, pour le public et les scolaires, du lundi 6 juin au dimanche 3 septembre 2017

↳ Les redevances des entrées :

	2016	2017
Ticket enfant (de 6 à 16 ans)	1,90 €	2,00 €
Ticket adulte	3,15 €	3,20 €
Abonnement 10 bains enfant	12,25 €	12,50€
Abonnement 10 bains adulte	25,10 €	26,00 €

↳ Les redevances pour les campeurs de Graçay :

	2016	2017
Ticket enfant campeur (6 à 16 ans)	1,30 €	1,40 €
Ticket adulte campeur	2,55 €	2,60 €

- d'ajouter la deuxième entrée journalière gratuite au campeur.
- d'inscrire les recettes au budget.

DB17/35 GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ADMINISTRATION GENERALE ENTRE LA COMMUNE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée entre le Ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par les services généraux de la commune, pour l'année 2017,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel d'administration générale la Commune de Vierzon ainsi que tous les documents y afférent,
- d'autoriser, à la notification de la convention, le paiement d'un premier versement à la commune de Vierzon représentant les 4/12^{ème} du montant global estimé, soit 100 101,65 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 25 025,41 € de mai à décembre 2017, correspondantes à cette mise à disposition de personnel,
- d'inscrire la dépense au budget 2017.

DB17/36 CIDE – HOTEL D'ENTREPRISES CELESTIN GERARD – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE LEDGER

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours et les avenants n°1 et 2, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société LEDGER pour la période du 1^{er} novembre 2015 et ayant pour échéance le 31 octobre 2024, sans aucune indemnité,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société LEDGER ou toute personne morale venant s'y substituer, pour l'ensemble de l'hôtel d'entreprises Célestin GERARD pour une superficie de 354,61 m², moyennant un loyer mensuel de 4 716,30 € HT soit 5 659,56 € T.T.C, et qui aura pour échéance le 30 avril 2026,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/37 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE ALTHEA INGENIERIE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ALTHEA GEO pour la période du 8 novembre 2013 et ayant pour échéance le 7 novembre 2022, sans aucune indemnité,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ALTHEA INGENIERIE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°11 d'une superficie de 14,84 m² situés au CIDE dans le Centre d'innovation Marie CURIE, moyennant un loyer mensuel de 197,37 € HT soit 236,84 € T.T.C, et qui aura pour échéance le 30 avril 2026
- d'approuver la gratuité du loyer pendant les quatre premiers mois pour un montant total de 789,48 € HT soit 947,37 € HT, en compensation des troubles à l'activité occasionnés par le déménagement,

DB17/38 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE EUROCERCE

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon.fr

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours et l'avenant n°1, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société EUROCERCE pour la période du 2 octobre 2013 et ayant pour échéance le 1^{er} octobre 2022, sans aucune indemnité,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société EUROCERCE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureaux n°4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 d'une superficie totale de 116,80 m² situés au CIDE dans le Centre d'innovation Marie CURIE, moyennant un loyer mensuel de 1 479,34 € HT soit 1 775,20 € T.T.C, et qui aura pour échéance le 30 avril 2026,
- d'approuver la gratuité du loyer pendant 4 mois à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un montant de 5 917,36 € HT soit 7 100,83 € HT, en compensation des troubles à l'activité occasionnés par le déménagement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/39 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AZAE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société AZAE pour la période du 1^{er} janvier 2016 et ayant pour échéance le 31 décembre 2025, sans aucune indemnité,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société AZAE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°12 d'une superficie de 20,57 m² situés au CIDE dans le Centre d'innovation Marie CURIE, moyennant un loyer mensuel de 273,57 € HT soit 328,28 € T.T.C, et qui aura pour échéance le 30 avril 2026,
- d'approuver la gratuité du loyer pendant les quatre premiers mois pour un montant total de 1 094,28 € HT soit 1 313,13 € HT, en compensation des troubles à l'activité occasionnés par le déménagement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/40 REALISATION DE PLATEFORMES POUR UNE AIRE DE DESAMIANTAGE – ZAC DU VIEUX DOMAINE - 18100 VIERZON – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président,

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'attribuer le marché subséquent n°16 à la Société SETEC pour un montant de 122 284.55 € HT soit 147 976.66 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à ce marché,
- d'inscrire au budget 2017 les dépenses correspondantes.

DB17/41 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE ALTHEA INGENIERIE – RETRAIT DE LA DECISION DE BUREAU N° DB17/37 DU 30 MARS 2017

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ALTHEA GEO, approuvé par Décision de Bureau n°DB13/84 en date du 7 novembre 2013 pour la période du 8 novembre 2013 au 7 novembre 2022,
- de retirer la Décision de Bureau n°DB17/37 en date du 30 mars 2017,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ALTHEA INGENIERIE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour le bureau n°11 d'une superficie de 14,84 m² situés au CIDE dans le Centre d'innovation Marie Curie, moyennant un loyer mensuel de 196,18 € HT soit 235,41 € T.T.C et qui prendra fin le 30 avril 2026,
- d'approuver la gratuité du loyer pendant les quatre premiers mois pour un montant total de 784,72 € HT soit 941,66 € TTC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB17/42 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE EUROCERCE - RETRAIT DE LA DECISION DE BUREAU N° DB17/38 DU 30 MARS 2017

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- de mettre fin au bail commercial en cours passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société EUROCERCE, approuvé par Décision de Bureau n°DB13/71 en date du 12 septembre 2013, pour la période du 2 octobre 2013 au 1^{er} octobre 2022,
- de retirer la Décision de Bureau n°DB17/38 en date du 30 mars 2017,
- d'approuver le bail commercial (3/6/9) prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017, passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la société EUROCERCE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureaux n°4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 d'une superficie totale de 116,80 m² situés au CIDE dans le Centre d'innovation Marie Curie, moyennant un loyer mensuel de 1 469,99 € HT soit 1 763,98 € T.T.C et qui prendra fin le 30 avril 2026,

- d'approuver la gratuité du loyer pendant 4 mois à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un montant de 5 879,96 € HT soit 7 055,95 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail commercial ci-annexé et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Le Conseil Communautaire ne formule aucune remarque.

DEL17/88 COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME, DES ZONES D'ACTIVITES, DES DECHETS MENAGERS ET DU SPANC, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2016

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les comptes de gestion de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, du budget principal et des Budgets annexes du Tourisme, des Zones d'Activités, des Déchets Ménagers et du SPANC, dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2016.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur DUMON, Président, quitte la séance.

La séance est alors présidée par Monsieur Jean-Marc DUGUET.

DEL17/89 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il se dégage un excédent de clôture de 641 956,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/90 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE
BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le résultat global de clôture est déficitaire de – 65 281,21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe des Zones d'Activités.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/91 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – EXERCICE 2016 –
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le résultat global de clôture y compris compte tenu des restes à réaliser s'élève à 23 421,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Office de Tourisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/92 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE
BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le résultat global de clôture s'élève à 133 164,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Déchets Ménagers.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/93 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE
BERRY – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le résultat global de clôture s'élève à 5 182,09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe SPANC.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

Les comptes administratifs étant votés, Monsieur DUMON, reprend la présidence de la séance.

**DEL17/94 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET PRINCIPAL.**

Le Président,

Il est proposé d'affecter le résultat de 2016 comme ci-après :

1 – chapitre 001 : en investissement	489 281,51 €
2 – article 1068 : en investissement excédent du fonctionnement capitalisé pour	727 953,68 €
3 – chapitre 002 : report en excédent de fonctionnement à hauteur de	641 956,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL17/95 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

Le Président,

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour	496 750,67 €
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme ci-après :	
① article 1068 : en investissement excédent de fonctionnement capitalisé pour	450 288,46 €
② article 002 : report en excédent de fonctionnement à hauteur de	0,00 €

Après affectation du résultat, il ressort un déficit en investissement à reprendre au Budget Supplémentaire de **- 65 281,21 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2016 du Budget Annexe des Zones d'Activités de Vierzon.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL17/96 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Le Président,

Il est proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour **9 603,38 €**

- de reprendre l'excédent de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **13 817,84 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2016 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL17/97 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS**

Le Président,

Il est proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour **34 162,85 €**
- de reprendre l'excédent de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **99 002,04 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2016 du Budget Annexe des Déchets Ménagers de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL17/98 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le Président,

Il est donc proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour	7 011,35 €
- de reprendre le déficit de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour	-1 829,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2016 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL17/99 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY –
BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017**

Le Président,

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **2 742 949,48 €**

- investissement	1 934 293,10 €
- fonctionnement	808 656,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 4 ABSTENTIONS

**DEL17/100 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE
BERRY– BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	1 534 269,67 €
- Fonctionnement	193 781,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe des Zones d'Activités.

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 4 ABSTENTIONS

**DEL17/101 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON
SOLOGNE BERRY - BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017**

Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **66 968,44 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	51 150,60 €
- Fonctionnement	15 817,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 4 ABSTENTIONS

DEL17/102 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017

Rapporteur : Paul PIETU

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **139 802,04 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	40 800,00 €
- Fonctionnement	99 002,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe Déchets Ménagers.

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 4 ABSTENTIONS

DEL17/103 BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2017

Rapporteur : Paul PIETU

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **7 400,00 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	7 400,00 €
- Fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe SPANC.

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 4 ABSTENTIONS

DEL17/104 APPROBATION DES CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le bilan 2016 des acquisitions, cessions et retraits de cessions immobilières de la Communauté de Communes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/105 MODIFICATION DES STATUTS - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier l'article 3) – 1-1 Aménagement de l'espace **en ajoutant :**
 - c) « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale »**
- de notifier la présente délibération aux communes membres de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/106 MODIFICATION DES STATUTS - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en transférant la compétence « financement du contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,
- notifier la présente délibération aux communes membres de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de notifier la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vierzon.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/107 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – ADHESION AU SIRDAB (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVISION ET LE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION BERRUYERE)

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry auprès du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère),
- de soumettre cette adhésion à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de notifier la présente délibération au SIRDAB,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches en vue de formaliser cette adhésion.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/108 DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL15/107 DU 02 JUILLET 2015 ET DEL15/108 DU 02 JUILLET 2015

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015 ayant pour objet « Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau » afin de retirer la délégation suivante :
 - 2^{ème}) « fixer les tarifs et droits prévus au profit de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry qui n'ont pas un caractère fiscal »**
- d'attribuer au Président la délégation suivante :
 - ✓ **« fixer les tarifs et droits prévus au profit de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry qui n'ont pas un caractère fiscal »**
- de modifier la délibération n° DEL15/107 du 02 juillet 2015 ayant pour objet « Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président » en y ajoutant :
 - 13^{ème}) « fixer les tarifs et droits prévus au profit de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry qui n'ont pas un caractère fiscal »**

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/109 MODIFICATION DU REGLEMENT VOIRIE DE LA VILLE DE VIERZON – CONSTITUTION DE LA COMMISSION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

A l'issue des opérations de vote,

- **Jean-Marc DUGUET** a été désigné pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein de la Commission « modification du règlement voirie de la Ville de Vierzon ».

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Maire de la Ville de Vierzon
- Monsieur Jean-Marc DUGUET

DEL17/110 **CONSTAT D'ABSENCE D'EXPLOITATION - PARTIE DE LA PARCELLE SISE A L'ANGLE DU CHEMIN DES MILLARDS ET DU CARROIR AUX AJONCS A VIERZON (18100) CADASTREE SECTION AL N° 275 NOUVELLEMENT CADASTREE SECTION AL N° 484, N° 483 ET N° 482 – DESAFFECTATION PARTIELLE PAR LA COMMUNE DE VIERZON PROPRIETAIRE, POUR LA RECUPERATION DE TERRAINS A BATIR ET DES EAUX PLUVIALES Y AFFERENT**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de constater et valider, dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », l'absence d'exploitation des nouvelles parcelles cadastrées section AL n°483 et n°484 d'une superficie respective de 64 a 79 ca et 1a 50 ca, soit au total : 66a 29 ca, provenant à l'origine de la parcelle transférée, cadastrée section AL n°275, sise à l'angle du chemin des Millards et du Carroir aux Ajoncs à Vierzon (18100), et ce, préalablement à leur désaffectation par la Commune de Vierzon, seule habilitée à la prononcer en tant que propriétaire, en vue de la réalisation d'immeubles,
- d'approuver le Procès-Verbal de rétrocession des nouvelles parcelles cadastrées respectivement section AL n° 483 et n° 484 (issues de la division partielle de la parcelle d'origine cadastrée section AL n°275) qui sera établi par la Commune de Vierzon et transmis à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, conformément aux dispositions de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ledit Procès-Verbal de rétrocession.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/111 **AMENAGEMENT DU CROISEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 2076 ET 211 SUR LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Méry-sur-Cher en vue de participer aux travaux d'aménagement d'une intersection entre les RD 2076 et 211, d'une chicane et du carrefour avec la RD 211 sur la RD 2076 à l'entrée ouest de l'agglomération, à hauteur maximale de 17 000,00 €, sachant que la participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ne devra pas dépasser l'apport de la commune,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/112 DEV'UP – NOUVELLE AGENCE REGIONALE ECONOMIQUE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LES ANNEES 2017 A 2020

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer auprès de l'agence Régionale Economique DEV'UP pour les années 2017 à 2020, (cotisation année 2017 : 500,00 €)
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la participation au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL17/113 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGENIERIE AMENAGEMENT TERRITORIAL » - MODIFICATION DES STATUTS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification de l'article 2 des statuts de la Société Publique Locale telle que rédigée ci-dessous,
- de notifier la présente délibération à la Société Publique Locale.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/114 CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes du contrat de territoire 2017/2020 proposé par le Conseil Départemental du Cher,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et les actes y afférents,

- d'inscrire, par exercice budgétaire et pendant la durée du contrat, les crédits nécessaires pour financer les opérations retenues et de recouvrer les subventions correspondantes accordées par le Conseil Départemental du Cher.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/115 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – APPROBATION DES PROJETS 2017/2018

Rapporteur : Alain LEBRANCHU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les projets suivants au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur 2017/2018 :
 - Dépose et pose de nouvelles mains courantes au stade de Saint-Georges-sur-la-Prée : 5559,38 € HT
 - Dépose et pose de nouvelles mains courantes au stade de Thénieux: 5565,33 € HT
 - Dépose et pose de nouvelles mains courantes au stade de Genouilly : 18 196,11 € HT
- de solliciter la Fédération Française du Football à cet effet.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)

DEL17/116 POLE D'ACTIVITES TERTIAIRES ET TOURISTIQUES – CESSION DU BATIMENT AU POLE D'ACTIVITES TERTIAIRES ET TOURISTIQUES (PATT) A LA SOCIETE SHVB

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la SAS SHVB ou à toute personne morale venant s'y substituer, les parcelles cadastrées section EP 143 (3247 m²) et EP 137 (3265 m²), sises Route de Vieilfond, à Vierzon moyennant le prix de 520 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/117 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I - IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE YENA EUROPE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la société YENA EUROPE ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'environ 3498 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AH 338 et AH 361, sise ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE, à Vierzon moyennant le prix de 45 500,00 € HT (54 600,00 € TTC) soit environ 13,00 € HT le m².
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/118 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – IMPLANTATION D'UNE MAISON DE REPOS
PROLONGATION DU DELAI DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder à Madame Djamila YUCEF-KHODJA, un délai supplémentaire pour la mise en œuvre de son projet de création d'une maison de repos sur la parcelle cadastrée section AI 99 d'une contenance d'environ 10 004 m², sise ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE, Route de Bonègue à Vierzon, soit un dépôt du permis de construire avant le 31 décembre 2017,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/119 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION**

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association ACCUEIL ET PROMOTION, dans la programmation 2017 au titre de la Politique de la Ville,
- de notifier cette délibération aux signataires du contrat de Ville et à l'association concernée,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2017,

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

**DEL17/120 PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE DU P.L.U DE VIERZON**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, qui a pour objectif de reclasser en zone d'activités économiques 17 ha situés dans la ZAC Parc Technologique de Sologne,

- d'approuver les modalités susvisées de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée
- d'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette modification simplifiée

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/121 PLATE-FORME LOGISTIQUE EMBRANCHEE FER SUR LE CENTRE BERRY LOGISTIQUE A VIERZON – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SOUS-EMBRANCHEMENT AVEC LE GROUPE COMBRONDE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de sous-embranchement passée entre le Groupe COMBRONDE et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de sous-embranchement avec le Société COMBRONDE ou toute personne morale venant s'y substituer,
- d'inscrire au budget de l'exercice les dépenses pouvant découler de l'application de cette convention.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/122 GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2017 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale sur le site de Bellon durant la période du 13 juillet 2017 au 15 août 2017 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2017.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/123 GESTION DU PERSONNEL – MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS EN SITUATION DE CONGE LONGUE DUREE OU DE CONGE LONGUE MALADIE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le maintien du régime indemnitaire lorsqu'un agent titulaire ou contractuel est placé en congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, et ce pour l'année 2017
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/124 DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS LIEES A L'ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention aux associations mentionnées ci-dessous :

Désignation	2016	2017
Coopérative école de Genouilly	436 €	0 €
USEP (activités périscolaires par les écoles)	500 €	500 €
Coopérative école de Dampierre-en-Graçay	441 €	350 €
Coopérative école de Thénieux	1 000 €	1 200 €
Coopérative école de St-Georges-sur-la-Prée	523 €	0 €
Coopérative école de Graçay	0 €	950 €
Total	2 900 €	3 000 €

- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/125 SOLDE SUBVENTION D'EQUILIBRE A LA MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE 2016 ACOMPTE 2017

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter le compte de résultat 2016 présenté par la Mutualité Française Centre Val de Loire laissant apparaître un trop versé de **7 841.63 €** en faveur de la communauté,
- de confirmer le versement des 2 acomptes 2017 représentant 80 % du budget prévisionnel soit **78 920.80 €** prévus dans la convention d'objectif (article 6),
- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/126 SERVICE TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE GRACAY – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING DE GRACAY

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le règlement intérieur du camping de Gracay en annexe
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce document,

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/127 SERVICE TOURISME ET CONGRES – CAMPING DE BELLON – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING DE BELLON DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le règlement intérieur du camping de Bellon de Vierzon en annexe
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce document,

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/128 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2017.

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 2000,00 € TTC à l'association « Navicabe» au titre de l'animation de navigation effectuée à l'Escale du Canal de Thénieux pour la période du 1er mai au 1^{er} octobre 2017.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2017 du service Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/129 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « SAFA DISTRIBUTION » (PRODUCTION DE SPIRITUEUX) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL SAFA Distribution, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL SAFA Distribution, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/130 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « CIBELE » (PRODUCTEUR DE LENTILLES VERTES DU BERRY) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL CIBELE, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL CIBELE, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.

- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/131 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « HUILERIE D'AURON » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL Huilerie d'Auron, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL Huilerie d'Auron, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/132 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SAS « LA COGNETTE » (RESTAURANT GASTRONOMIQUE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SAS La Cognette, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SAS La Cognette, d'un montant de 25 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/133 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SCEA « PUIITS RESERVE-LES 3 SENS » (PRODUCTEUR DE SAFRAN) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SCEA Puits-Réserve Les 3 Sens, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SCEA Puits-Réserve Les 3 Sens, d'un montant de 25 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/134 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « LES SABLES DE NANÇAY » (FABRICANT ARTISANAL DE BISCUITS) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL Les Sablés de Nançay, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL Les Sablés de Nançay, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.

- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/135 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'EURL « MIEL DE BRENNE» (PRODUCTEUR DE MIEL) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et l'EURL Miel de Brenne, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de l'EURL Miel de Brenne, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/136 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « AS MOULIN DE PESSELIERES » (PRODUCTEUR D'HUILE) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL AS Moulin de Pesselières, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL AS Moulin de Pesselières, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/137 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « T COMPANY » (FABRICATION ARTISANALE DE THES ET INFUSIONS) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL T Company, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL T Company, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.
- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/138 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LA SARL « DOMAINES TATIN » (VITICULTEUR) DANS LE CADRE DES JOURNEES DE LA GASTRONOMIE A PARIS

Rapporteur : Rached AIT SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de l'office de tourisme de Vierzon aux Journées de la Gastronomie à Paris du 22 au 24 septembre prochain,
- d'approuver la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Vierzon et la SARL Domaines TATIN, dans le cadre de cet évènement,
- d'approuver le montant de la participation de la SARL Domaines TATIN, d'un montant de 50 € HT par jour de présence au salon,
- d'autoriser le Président à signer cette convention, ainsi que les avenants qui pourraient être apportés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires déroulant de cette convention.

- d'inscrire au budget de l'Office de Tourisme les dépenses correspondantes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/139 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Thénieux

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :	20 462,00 €	24 554,40 €
✓ Fonds de concours de la commune de Thénieux TTC (20%)		4 910,88 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		19 643,52 €

- ✓ d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Thénieux à hauteur de 4 910,88 € TTC
- ✓ d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/140 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT OUTRILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint Oustrille

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :	24 936,50 €	29 923,80 €
✓ Fonds de concours de la commune de St Oustrille (20%)		5 984,76 € TTC
✓ Communauté de Communes (80%)		23 939,04 € TTC

- ✓ d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Saint Oustrille à hauteur de 5 984,76 € TTC

- ✓ d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/141 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint Georges sur la Prée

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :		
○ Route de la Jorandière	17 896,70 €	21 476,04 €
○ Route des Gouais	<u>6 119,15 €</u>	<u>7 342,98 €</u>
Total	24 015,85 €	28 819,02 €
✓ Fonds de concours de la commune de St Georges TTC (20%)		5 763,81 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		23 055,21 €

- ✓ d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Saint Georges sur la Prée à hauteur de 5 763,81 € TTC

- ✓ d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/142 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant en Graçay

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :		
○ 1 ^{ère} partie	13 088,61 €	15 706,33 €
○ 2 ^{ème} partie	<u>12 715,20 €</u>	<u>15 258,24 €</u>
Total	25 803,81 €	30 964,57 €
✓ Fonds de concours de la commune de Nohant en Graçay TTC (20%)		6 192,92 €

✓ Communauté de Communes 24 771,65 €
TTC (80%)

- ✓ d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Nohant en Graçay à hauteur de 6 192,92 € TTC
- ✓ d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/143 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DELIBERATION RETIREE

DEL17/144 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay

	HT	TTC
✓ Montant des travaux :	30 035,40 €	36 042,48 €
✓ Fonds de concours de la commune de Graçay TTC (20%)		7 208,50 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		28 833,98 €
- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Graçay à hauteur de 7 208,50 € TTC
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/145 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Genouilly

✓ Montant des travaux :	HT 21 578,86 €	TTC 25 894,63 €
✓ Fonds de concours de la commune de Genouilly TTC (20%)		5 178,93 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		20 715,70 €

- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Genouilly à hauteur de 5 178,93 € TTC
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/146 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2017 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Dampierre en Graçay

✓ Montant des travaux :	HT 16 141,88 €	TTC 19 370,25 €
✓ Fonds de concours de la commune de Dampierre en Graçay TTC (20%)		3 874,05 €
✓ Communauté de Communes TTC (80%)		15 496,20 €

- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Dampierre en Graçay à hauteur de 3 874,05 € TTC
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/147 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'ADHESION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS PAPIERS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET ECO-FOLIO.

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation à la convention Eco-Folio qui prend rétroactivement effet au 30 décembre 2016 et ce jusqu'au versement intégral des soutiens dus à la collectivité au titre des tonnages de déchets papiers collectés, triés, traités en 2016 et déclarés en 2017.
- d'autoriser le Président à signer électroniquement l'avenant de prolongation à la convention Eco-Folio,
- d'inscrire les recettes au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/148 GESTION DES DECHETS MENAGERS - REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Paul PIETU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le présent règlement modifié joint en annexe, et qui se substitue au précédent.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/149 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/150 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/151 SOCIETE RECYDIS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/152 SOCIETE COVED – COLLECTE DU VERRE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/153 SOCIETE BS ENVIRONNEMENT - RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/154 SOCIETE VEOLIA PROPRETE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION – ANNEE 2016

Rapporteur : Paul PIETU

Ce rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

DEL17/155 ESTIVALES DU CANAL 2017 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le montant de la dépense pour ces spectacles qui s'élève à 7000,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire la dépense au budget de l'Office de Tourisme.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/156 SYNDICAT MIXTE OUVERT TOURAINE CHER NUMERIQUE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/85 DU 16 JUIN 2016 – ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE

DELIBERATION RETIREE

DEL17/157 RURALES FOLIES – SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'octroyer aux Jeunes Agriculteurs du canton de Lury-Vierzon-Graçay une subvention à hauteur de 300 € pour aider au financement de la manifestation « Rurales Folies » qui se tiendra le 09 septembre 2017,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/158 TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DU CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires, l'avenant prenant effet le 15 juin 2017, entre la Préfecture du Cher et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer l'avenant n° 1,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/159 ZONE DU VIEUX DOMAINE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE SUN'R – DELIBERATION MODIFICATIVE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la délibération DEL17/39 pour prendre en compte les précisions apportées ci-dessus,
- d'approuver le projet de convention de promesse de bail emphytéotique avec la Société Sun'R, ou toute autre personne morale s'y substituant, relatif aux terrains destinés à la construction et à l'exploitation d'un parc photovoltaïque, étant précisé, qu'au cas où les aménagements seraient réalisés sur la voie publique, pour faciliter l'accès au site, une partie du coût serait à la charge du PRENEUR, dans la limite de 80 % du montant total TTC des travaux, et ferait l'objet d'une convention de participation financière, distincte de celle fixant les conditions d'aménagement, conformément aux articles L.311-5 et L. 311-4 du Code de l'urbanisme.
- de donner son accord pour la réalisation de l'étude et le dépôt de toute demande d'autorisation nécessaire à la réalisation du projet dans les termes définis dans la convention
- d'accorder à la société Sun'R, ou toute personne morale s'y substituant, ainsi qu'aux entreprises missionnées par elle, un libre accès aux terrains concernés
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférent

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

DEL17/160 PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU VIEUX DOMAINE – DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'HYPOTHESE D'UN INVESTISSEMENT PARTICIPATIF - SPES (SOCIETE DE PROJET D'ENERGIE SOLAIRE) DU BERRY, PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES VIEUX DOMAINE ET GRANDE JONCHERE – REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DEL17/40 DU 31 JANVIER 2017

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler la délibération n° DEL17/40 du 31 janvier 2017, afin de la remplacer par la présente,
- d'approuver l'hypothèse de réalisation d'un investissement participatif, au travers de la SPES du Berry, pour l'implantation de parcs photovoltaïques, sous réserve du changement de statut de la SPES du BERRY, de société en commandite simple à société par actions simplifiée,
- d'approuver le principe d'une conclusion de promesse de vente, par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, des terrains sur lesquels serait implantée la centrale solaire du Vieux Domaine, à la société SPES du BERRY, stipulant d'affecter la créance comme apport en nature à la SPES du BERRY, au titre d'investissement participatif,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

Fait à Vierzon, le 12 juin 2017

Le Président,



François DUMON